COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq du mois de Septembre, à 20h00, s'est réuni le conseil municipal suite à la convocation en date du 21 septembre 2026.

Etaient présents : Eugène DELAMBRE, Catherine ACCART, Bruno VIENNE, Magalie BOUTEMY, Arnaud BARBET, Luc ADAMS, Benjamin DALLE, Jules VARLET (arrivé à 20h14), Ghislaine LEMAIRE, Juliette PETIT, Laurent DHE, Manuella BERNASINSKI, Laurent MUCHEMBLED, Virginie THERLIER.

Absents excusés : Fiona HERENT, Nathalie BISSETTE, Bernard FIEF, Anne-Marie BARBIER, Juliette DUNAJSKI.

Procurations :

Fiona HERENT donne procuration à Juliette PETIT

Nathalie BISSETTE donne procuration à Catherine ACCART

Bernard FIEF donne procuration à Arnaud BARBET

Anne-Marie BARBIER donne procuration à Laurent MUCHEMBLED

Secrétaire : Magalie BOUTEMY

Début de séance : 20h10 Séance levée à 21h46

1) Approbation du compte-rendu du vendredi 31 juillet 2026

Aucune observation n'est formulée concernant ce compte-rendu.

2) Institution de la nouvelle taxe sur la vacance des locaux d'habitation en remplacement de la taxe d'habitation sur les logements vacants

Monsieur DELAMBRE informe que l'article 108 de la loi de finances pour 2026 rend caduque à partir du 1er janvier 2027 la délibération d'institution de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) prise par la commune. En effet, la taxe sur les logements vacants concernant les seules communes classées en zone tendue et la THLV disparaissent. Elles sont remplacées par une taxe unique dénommée taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH), figurant à l'article 1406 bis du code général des impôts. Le champ d'application de cette taxe est le même que celui de la THLV et son produit fiscal revient à la commune. S'agissant d'une nouvelle taxe, et non plus d'une taxe d'habitation, la commune aura la possibilité de voter un taux de TVLH différent de celui de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Le taux de TVLH est plafonné à 50%.

Monsieur DELAMBRE propose de fixer ce taux à **11,74%.**

Tous les conseillers sont pour.

3) Entretien du terrain d'honneur

Monsieur DELAMBRE présente deux devis pour l'entretien du terrain d'honneur au stade de football. La société IDVERDE propose un devis identique à l'année 2025-2026 de 15 649,68€

TTC qui comprend une tonte régulière du terrain (50 passages), un regarnissage (1 570,80€ HT soit 1 884,96€ TTC), une fertilisation (785,40€ HT soit 942,48€ TTC) ainsi qu'un décompactage (928,20€ HT soit 1 113,84€ TTC). Monsieur DELAMBRE précise que seuls les passages effectués seront facturés (195,14€ HT soit 234,17€ TTC par passage). La société GB nature propose un devis d'un montant de 27 332,66€ HT soit 32 799,19€ TTC (370€ HT par passage soit 444€ TTC), passage d'un aérateur de sol avec épandage de sable pour un montant de 3 720,00€ HT soit 4 464€ TTC, une fertilisation pour un montant de 3 742,66€ HT soit 4 491,19€ TTC et un regarnissage pour un montant de 1 370,00€ HT soit 1 644,00€ TTC.

Monsieur ADAMS demande si les agents de la commune peuvent entretenir le terrain à la place d'une société.

Monsieur MUCHEMBLED dit que le travail fait par la société IDVERDE permet d'avoir un beau terrain. Il a fallu plusieurs années de travail pour obtenir ce résultat. Il pense que si ce travail est fait par les employés avec le mauvais matériel, cela risque d'abîmer le terrain.

Monsieur DELAMBRE explique qu'il n'est pas possible d'acheter ce matériel. Monsieur VIENNE informe que l'achat du matériel, l'achat des fournitures et le temps passé par les employés de commune ne permettra pas de faire de grosses économies.

Monsieur DELAMBRE dit qu'il s'est renseigné pour acheter des robots mais il y a un risque de vol,.ainsi que de détérioration.

Monsieur BARBET précise que les employés tondent déjà les autres terrains.

Monsieur DELAMBRE rappelle qu'il faut continuer les tontes régulières pour garder un beau terrain praticable pour les matchs.

Madame ACCART demande si la tondeuse ISEKI n'est pas suffisamment performante pour réaliser ce travail. Monsieur VIENNE explique que l'ISEKI a été achetée il y a déjà plusieurs années et qu'elle ne réalise pas le même travail que le matériel utilisé par la société IDVERDE.

Monsieur MUCHEMBLED dit que pour faire ce travail, il faut aussi que les employés soient présents. Sans oublier qu'ils ont d'autres tâches à effectuer dans la commune.

Monsieur DELAMBRE propose de valider le devis d'IDVERDE.

Contre : 1 (Bernard FIEF par procuration)

Abstention : 5 (Bruno VIENNE, Laurent DHE, Jules VARLET, Arnaud BARBET ainsi que Nathalie BISSETTE par procuration)

Pour : 12 (Eugène DELAMBRE, Catherine ACCART, Magalie BOUTEMY, Luc ADAMS, Benjamin DALLE, Ghislaine LEMAIRE, Juliette PETIT, Manuella BERNASINSKI, Laurent MUCHEMBLED, Virginie THERLIER ainsi que Fiona HERENT et Anne-Marie BARBIER par procuration).

4) <u>Entretien de l'éclairage public et des feux comportementaux</u>

Monsieur DELAMBRE informe que le contrat d'entretien pour l'éclairage public et les feux comportementaux arrive à échéance le 30 septembre 2026. Ce contrat avait été signé avec l'entreprise SAVAUX Elec qui a transféré son activité à l'entreprise NOE électricité suite au départ en retraite de Monsieur SAVAUX.

Monsieur DELAMBRE ajoute que deux devis seront présentés à la prochaine réunion pour prévoir le changement des ampoules en LED. Monsieur DHE demande si une subvention de la FDE peut être accordée. Monsieur VIENNE répond qu'une demande de subvention sera faite auprès de la FDE.

Monsieur DELAMBRE précise, pour information, que le devis de l'entreprise NOE électricité pour l'entretien de l'éclairage public et des feux comportementaux est de 2 028€ TTC par trimestre soit 8 112,00€ TTC par an.

Monsieur VIENNE explique qu'en cas d'intervention spécifique, l'entreprise émettra une facture malgré le contrat de maintenance.

Monsieur DALLE pense qu'il serait préférable d'essayer le non-renouvellement du contrat pendant un an et de voir ensuite s'il y a besoin de le renouveler.

Monsieur DELAMBRE propose de ne pas renouveler ce contrat d'entretien pour le moment et de faire appel à l'entreprise NOE électricité pour des interventions ponctuelles uniquement.

Tous les conseillers sont pour.

5) <u>Vote des subventions aux associations</u>

Monsieur DELAMBRE rappelle qu'il faut voter le montant des subventions aux associations.

Les documents ont été demandés aux associations, seules trois associations n'ont pas encore fournir leurs documents.

Monsieur DELAMBRE propose de fixer le montant de la subvention pour chaque association comme suit :

Association	**Montant de la Subvention (en €)**
Amicale Club d'Essarts	300
Amicale Sapeurs-Pompiers Bucquoy	300
Anciens Combattants Bucquoy	300
Association AEP Joie de Vivre	300
Association Club Seichusen Aïkido	300
Association Parents d'Elèves Ecole Saint Joseph	300
Association Jeunesse de l'Artois	1 765
Au chœur des hommes	300
Chorale Joie de Vivre	300
Cyclo Club Bucquoy	300
Génération Musique	6 200
Gym Détente	300
La Fraternelle	300
La société de chasse	300
Les jeunes sapeurs-pompiers du Sud Arrageois	300
Quentin et Thomas l'Espoir est là	300
Restaurant du cœur	300
Country Club	300
Les mots mis	300
Nous les Baladins	300
Au chœur des femmes	300
Titans d'Artois	300
APEEP	300
Comité des Fêtes	300

Monsieur DELAMBRE rappelle que la CAF demande le remboursement de la subvention versée pour la salle multi-activités (club house). L'AJA apporte une aide précieuse dans ce dossier pour éviter à la commune de devoir rembourser cette subvention. Madame ACCART rappelle que cette subvention est de 51 343,05€.

Monsieur ADAMS pense que la subvention accordée pour le comité des fêtes a été fortement baissée. Monsieur DELAMBRE répond que le comité est une association qui travaille pour la commune et qu'il proposera de recréer une commission des fêtes à la prochaine réunion de conseil.

Monsieur VIENNE ajoute que les comptes du comité des fêtes sont corrects. Madame ACCART confirme.

Monsieur DALLE dit que certaines associations n'organisent pas d'animations publiques alors que d'autres en font régulièrement. Il pense qu'il faudrait revoir les critères d'attribution des subventions.

Madame ACCART explique que les montants des subventions pourront être revus quand le budget de la commune ira mieux.

Monsieur DHE précise qu'une association organise beaucoup d'animations publiques mais qu'elle ne perçoit que 300€ de subvention.

Monsieur VIENNE propose d'affiner les critères pour l'an prochain. Il rappelle que l'AJA organise beaucoup d'événements et d'animations.

Monsieur DELAMBRE propose de voter pour accorder les montants annoncés précédemment.

Contre : 1 (Bernard FIEF par procuration)

Abstention : 4 (Arnaud BARBET, Benjamin DALLE, Laurent DHE et Manuella BERNASINSKI)

Pour : 13 (Eugène DELAMBRE, Catherine ACCART, Bruno VIENNE, Magalie BOUTEMY, Luc ADAMS, Jules VARLET, Ghislaine LEMAIRE, Juliette PETIT, Laurent MUCHEMBLED, Virginie THERLIER ainsi que Fiona HERENT, Nathalie BISSETTE et Anne-Marie BARBIER par procuration)

6) Recensement de la population : nomination d'un coordonnateur

Monsieur DELAMBRE informe l'assemblée que le recensement de la population aura lieu en 2027 et propose que Madame Sandie LAURENT soit nommée coordonnateur. Une formation est prévue le 2 novembre prochain.

Monsieur DELAMBRE ajoute qu'il faudra prévoir trois agents recenseurs. La dotation de l'INSEE est de 2 632€.

Tous les conseillers sont pour.

7) Installation d'un miroir rue d'Hébuterne : décision à prendre

Monsieur DELAMBRE donne lecture d'un courrier reçu d'une habitante de la rue d'Hébuterne qui demande l'installation d'un miroir en face de la rue d'Hébuterne pour la sécurité routière car elle a déjà eu un accident à cet endroit il y a plusieurs années.

Monsieur DALLE pense que pour la sécurité on pourrait mettre des miroirs à toutes les rues. Il pense qu'il serait préférable d'interdire le stationnement à certains endroits pour permettre une meilleure visibilité.

Monsieur DELAMBRE présente deux devis pour l'installation d'un miroir : la société signature pour un montant de 230,93€ TTC et la société « les arts numériques de Bapaume » pour un montant de 330,00€ TTC. Seul le prix du miroir et des fixations sont indiqués, il faut ajouter le poteau.

Madame ACCART dit qu'il faudrait recenser les endroits dangereux dans toute la commune. Monsieur DELAMBRE propose de réunir la commission travaux et de prévoir un projet pour obtenir une subvention au titre des amendes de police.

Monsieur DHE pense qu'il serait préférable d'attendre que la commission de travaux se soit réunie pour prendre une décision. Tous les conseillers sont d'accord.

8) <u>Demande des anciens combattants : recrutement de jeunes porte-drapeaux : décision à prendre</u>

Monsieur DELAMBRE donne lecture de la demande des anciens combattants qui souhaiterait que la commune distribue un flyer afin de recruter des jeunes porte-drapeaux. Il explique que le coût du drapeau pour les jeunes qui souhaiteraient s'engager est à la charge de la commune.

Mesdames LEMAIRE et THERLIER demandent combien de jeunes il faudrait recruter.

Monsieur DELAMBRE répond qu'il n'y a pas de limite fixée.

Monsieur DALLE propose de faire un roulement s'il y a beaucoup de candidats.

Monsieur VIENNE ajoute qu'une réunion sera programmée avec les candidats et leurs parents pour qu'ils prennent conscience de l'investissement que cet engagement demande.

Monsieur DELAMBRE explique qu'il est possible d'avoir une subvention pour l'achat de drapeaux.

Monsieur DHE ajoute que les familles devront investir dans l'achat d'une tenue.

Monsieur DELAMBRE demande si le conseil est d'accord pour distribuer ce flyer.

Tous les conseillers sont pour. Une information complémentaire sera ajoutée pour donner plus de précision aux jeunes qui souhaiteraient candidater.

9) <u>Installation d'une pizzeria et d'une rôtisserie : décision à prendre</u>

Madame ACCART donne lecture de la demande d'un commerçant ambulant pour l'installation d'un camion de pizzas.

Monsieur DELAMBRE explique qu'il n'est pas favorable à l'installation de cette pizzeria ambulante par rapport aux commerçants de Bucquoy.

Tous les conseillers sont contre l'installation de cette pizzeria.

Madame ACCART donne lecture de la demande d'un autre commerçant ambulant pour l'installation d'une rôtisserie, le jeudi pendant le marché de 12h à 19h.

Monsieur VIENNE explique qu'il y aura un problème concernant l'alimentation électrique demandée par cette commerçante. Madame ACCART propose qu'elle puisse s'installer mais avec un groupe électrique. Monsieur VIENNE précise qu'il faudrait un groupe silencieux.

Monsieur DELAMBRE en parlera à carrefour contact. Ce point sera revu à la prochaine réunion.

Monsieur VIENNE rappelle aussi que la place communale est occupée par des véhicules quand il y a un décès et que le primeur doit s'installer ailleurs.

10) <u>Divers</u>

- *<u>Parc de jeux</u>*

Monsieur DELAMBRE informe qu'il y a des problèmes au parc de jeux car des jeunes y vont et font du bruit alors que ce parc est prévu pour les petits. Il propose de prendre un arrêté pour limiter les horaires d'ouverture.

Monsieur DALLE pense que l'instauration d'horaires ne changera rien. Monsieur BARBET répond que ces horaires permettront aux gendarmes de verbaliser si le parc est occupé en dehors des heures autorisées.

Tous les conseillers sont pour.

- *ADMR*

Monsieur VIENNE rappelle que des travaux étaient à terminer au presbytère pour le déménagement de l'ADMR mais certains travaux ont pris du retard du fait du montant des devis par rapport à notre capacité budgétaire. Le conseil administration de l'ADMR s'est réuni en très petit nombre et a pris la décision de déménager à Achiet-le-Grand.

- *Garderie*

Madame ACCART informe que la garderie a bien été mise en place à l'école maternelle et que la garderie déjà existante à l'école primaire a été repeinte. Elle tient à remercier toutes les personnes qui ont donné de leur temps pour ces aménagements et pour leurs dons matériels.

Madame ACCART ajoute qu'une réunion sera prévue début octobre avec les agents communaux pour voir si des petits ajustements sont à réaliser.

- *Décès*

Monsieur DELAMBRE donne lecture des remerciements de la famille BARBIER pour les fleurs que la commune a offert suite au décès Madame BARBIER Louisette.

- *Herbes caniveaux*

Monsieur MUCHEMBLED demande si une machine n'avait pas été achetée pour enlever les herbes dans les caniveaux. Monsieur DELAMBRE répond que c'est le cas mais les herbes présentent dans les caniveaux ont des racines trop importantes pour la machine et devront donc être retirées à la main. Les employés de commune réaliseront ce travail.